

CHAMPIONNAT SENIORS DE PRINTEMPS MESSIEURS OU DAMES

- Cette épreuve est une compétition homologuée F.F.T. soumise aux règles générales des Championnats Interclubs par équipes Seniors telles qu'elles sont définies dans les règlements sportifs de la Fédération.

- Chaque rencontre comportera 4 simples et 1 double.

- **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PAR RENCONTRE** - 4 Messieurs ou Dames minimum - 6 Messieurs ou Dames maximum

- **CALENDRIER**

- Poules :	• 12 – 19 et 26 mars 2017 • 02 et 09 avril 2017
- Phases Finales :	• 1/8 Finale le 23 avril 2017 • 1/4 Finale le 30 avril 2017 • 1/2 Finale le 14 mai 2017
- Finale :	• 21 mai 2017

- **RÈGLES**

- **Tout joueur ou joueuse doit être en possession :**
 - **de la licence FFT 2017, validée au plus tard 4 semaines avant la première rencontre** du Championnat (**soit le 12/02/2017**)
 - **du Certificat Médical** de Non Contre-Indication à la Pratique du Tennis en Compétition en **cours de validité**.
- **La participation** des joueurs **nouvellement qualifiés ou étrangers est limitée à 2 par équipe et par rencontre.**

- **DROIT D'INSCRIPTION : 43 Euros par équipe**

LA COMPÉTITION SE JOUERA AVEC LE CLASSEMENT de JANVIER 2017 en PHASE DE POULES et avec le CLASSEMENT d'AVRIL 2017 pour la PHASE FINALE

DU LUNDI 30 JANVIER au VENDREDI 10 FEVRIER 2017 sur ADOC

- ☞ **VALIDATION des ÉQUIPES INSCRITES DANS LES DIFFÉRENTES DIVISIONS SUITE AUX RÉSULTATS DU CHAMPIONNAT 2016.**
- ☞ **INSCRIPTIONS des JOUEURS(SES) et des RESPONSABLES d'ÉQUIPES**
- ☞ **POSSIBILITÉ pour les CLUBS d'inscrire une nouvelle équipe (avec joueurs(ses) et responsables) dans le championnat 2017. Celle-ci sera automatiquement ajoutée à la dernière division.**

ATTENTION

Les Clubs n'ayant pas acquitté leur(s) amende(s) contractée(s) lors de championnats antérieurs de la saison en cours se verront refuser l'engagement de leur équipe. De même, les engagements arrivés hors délai ne seront pas pris en compte.